



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Secrétaire de séance :
Benoît GENEIX

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

4

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2018 à 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 février 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 février 2018 à 19h00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET,
Jean François DELAIRE à Olivier CHAMBON

Conseiller.e.s absent.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe CAYRE, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI, Arlette RELIER, Sylvie CHAUNY.

FORMALISATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET "REPENSER LA PÉRIPHÉRIE COMMERCIALE"

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projet « repenser la périphérie commerciale » initié par le Ministère de la cohésion des territoires ;



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne

20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS

04 73 53 24 71

contact@cctdm.fr

Considérant que la Ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ont engagé au printemps 2016, avec le concours technique des cabinets Cibles et Stratégies / Forma6, une étude relative à l'élaboration d'un projet d'aménagement urbain et commercial pour Thiers et son agglomération (« Thiers 2030 : la Ville basse prend de la hauteur »). Le secteur d'intervention s'étend du rond-point du Chambon en entrée de ville, jusqu'au quartier du Moutier (au pied de la ville haute) et s'étire donc sur environ 3 km.

Le secteur de la basse ville à Thiers représente un enjeu territorial crucial en termes d'attractivité et de rayonnement, particulièrement pour la Ville et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Sur ce secteur se concentrent l'offre commerciale majeure du bassin thiernois nécessitant une requalification, mais également une réalité résidentielle qu'il s'agit de renforcer en termes de nouvelles formes d'habitat, de services et d'équipements au regard notamment des friches (industrielles) actuelles ou celles en devenir.

Dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la stratégie retenue pour la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur de la Ville Basse doit concourir à atteindre quatre objectifs :

- **Un espace de diversification pour l'économie du bassin thiernois**
En lien avec le SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et le projet métropolitain, il s'agit de développer de nouvelles filières productives tout en confortant l'existant.
Cette diversification doit être rationalisée vers l'ouest du périmètre retenu, notamment le site de Matussière.
- **Un espace de diversification des formes d'habitat et d'attractivité résidentielle**
La basse ville pourrait abriter de nouvelles formes d'habitat pour accueillir de nouvelles populations et maintenir l'actuelle.
Au regard du retard pris ces dernières décennies, l'enjeu de production de logements est relativement élevé autour de 600 à 700 logements à construire, soit 40 logements par an d'ici 2030. Ce qui induit des équipements publics en conséquence.
- **Un espace d'accueil du commerce de demain**
Il s'agit de jouer la carte de la qualité plus que la quantité par la diversification des formes marchandes.
Il s'agit d'accompagner la mutation non commerciale de l'axe (Avenue du Général de Gaulle / Avenue Léo Lagrange) pour passer d'une logique de flux à une logique de pôle, de concentrer les commerces de plus de 300 m² au niveau de l'espace de la Varenne dans le cadre d'une stratégie de relocalisation d'enseignes et d'accueil de nouvelles enseignes ciblées.



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

- **Un espace vitrine**

La requalification de l'axe Avenue du Général de Gaulle / Avenue Léo Lagrange est un facteur d'image et d'attractivité autour d'une nouvelle identité urbaine.

Cette stratégie de reconquête à court et moyen terme est définie dans un plan guide et appelle une intervention en continu de l'EPF Auvergne.

Pour soutenir cet ambitieux programme, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers souhaitent répondre à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale », à l'initiative du Ministère de la Cohésion des Territoires.

A travers cet appel à projet, il s'agit pour l'Etat d'accompagner les collectivités territoriales pendant une durée d'un an environ, pour initier et créer les conditions de la mutation de périphéries commerciales, en accélérant la définition d'un projet de renouvellement urbain et commercial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur de la Ville Basse.
- **Approuve** la candidature à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale ».
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 44	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	

Abstentions :

Pour amplification certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180215-20180215_09-DE
Regu le 19/02/2018



[Faint, illegible handwritten signature or stamp]